



« DONNER DU SOUFFLE A LA VIE »

Projet subsidié par L'INAMI dans le cadre du financement des soins alternatifs et de soutien aux soins des personnes âgées fragiles.

Pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible, Aide et Soins à Domicile a créé son projet sur les Arrondissements d'Arlon, de Neufchâteau et de Virton ainsi que sur les communes de Bastogne, Sainte-Ode, Bertogne, Fauvillers et Vaux-sur-sûre.

Ce projet porte sur 3 volets :

1. **Un service « répit » à domicile pour les aidants proches** : la prise en charge du patient par son aidant proche peut se révéler très pesante, surtout lorsque le patient est âgé et dépendant. L'entourage s'essouffle alors, et avec le temps, un réel épuisement peut s'installer. Notre service répit va lui offrir la possibilité de « souffler », et ainsi de se ressourcer en partant en toute tranquillité durant 3 jours (2 nuits) chez ses enfants, en vacances, pour raisons professionnelles, pour hospitalisation, etc.
2. **Un accompagnement de qualité** : le répit sera préparé à l'avance (si possible 15 jours avant le premier jour de répit) par un professionnel de la santé en concertation avec le patient et son aidant. Il sera assuré par une **équipe qualifiée et formée** : l'aide familiale/garde à domicile, l'éducateur et le volontaire se relayeront 24h/24 durant les 3 jours au domicile du patient. Le répit sera évalué avec les divers intervenants afin d'y apporter des améliorations et, éventuellement, de proposer une aide complémentaire à la famille.
3. **Une suite au répit** : un suivi sera effectué durant les 6 mois qui suivront le répit. Celui-ci consiste à
 - Proposer un soutien moral pour le patient et/ou son aidant. Il comprend un soutien psychologique de trois visites et/ou trois rencontres conviviales des volontaires ayant assuré le répit.

- Proposer un soutien à l'autonomie de la personne âgée par des visites de l'éducatrice (3 visites de deux heures durant les 6 mois).
- Proposer la visite gratuite d'une ergothérapeute permettant à l'aidant et au patient de bénéficier de conseils personnalisés pour l'aménagement du lieu de vie ou pour des conseils de manutention.
- Proposer une aide financière de 100€ à la famille pour l'achat de matériel spécifique (couverts adaptés, enfile-bas, barre d'appui, drap de glisse, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier du répit, la personne doit être **âgée de plus de 60 ans, être dépendante et/ou souffrir d'une démence**. Toute l'organisation du répit est gratuite, seule la prestation du service d'aide familiale sera payante (maximum 120 euros). De plus, le projet est **ouvert à tous** quels que soit les services déjà présents et quelle que soit la mutuelle du patient.

Pour un complément d'informations, nous restons à votre entière disposition au **063/23.04.04** ou par mail via g.feltesse.asdlux@fasd.be (psychologue)
c.lebrun.asdlux@fasd.be (infirmière)
emilie.leonard.asdlux@fasd.be (A partir de Mars 2015)